

# Ostéopathe animalier

RNCP36090 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                   |
| Code(s) NSF             | 212t                       |
| Formacode(s)            | 42024                      |
| Code(s) ROME            | A1504                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 15/12/2021                 |
| Date d'échéance         | 15/12/2022                 |

## Certificateur(s)

SYND FORMATIONS OSTEOPATHIE ANIMALE · SIRET : 81797685500012

## Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                               | SIRET          | Habilitation                     |
|-----------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| E.S.O.A.A.                              | 53773778500023 | Former et organiser l'évaluation |
| INSTITUT OSTEOPATHIQUE ANIMALIER ( IOA) | 82209667300014 | Former et organiser l'évaluation |
| N.I.A.O.                                | 50391728800014 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ostéopathe animalier intervient dans le traitement de troubles et de dysfonctions d'animaux en proposant des soins visant à résorber tous déséquilibres. Il travaille en relation avec les vétérinaires, les maréchaux ferrants, techniciens dentaires, comportementalistes ou sur demande des propriétaires. Il base son approche sur des techniques de soins qui ont pour objectifs de traiter les restrictions de mobilité qui peuvent affecter l'ensemble des structures de l'animal. Son approche basée sur les principes ostéopathiques part du principe selon lequel toute perte de mobilité des articulations, des muscles, des ligaments ou des viscères peut provoquer des déséquilibres générant des conséquences variables sur l'état général de l'animal. Les traitements ostéopathiques se fondent sur la capacité d'auto-guérison des animaux et sur les capacités du corps des animaux à s'auto-équilibrer. En fonction des animaux, des besoins, des problèmes constatés par les propriétaires, l'ostéopathe animalier intervient pour réaliser des traitements préventifs et curatifs, pour traiter et/ou prévenir des risques de dysfonctions, de rechutes ou pour intervenir dans le cadre de traitements de troubles chroniques. Il peut intervenir de manière régulière, assurer un suivi longitudinal des animaux, intervenir dans le cadre de traitements et de prises en charge spécifiques pour le traitement de déséquilibre, intervenir sur demande de vétérinaires pour prodiguer des soins complémentaires.

### ACTIVITÉS VISÉES

Ostéopathe animalier ; Ostéopathe pour animaux

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser l'état général d'animaux, recherche et évalue des possibilités de prises en charge ostéopathiques d'animaux.

Recherche des relations entre des dysfonctions mécaniques et des pathologies animales afin de les traiter. Lors de consultations.

Procéder à une identification des restrictions de mobilité.

Rechercher et interpréter des déséquilibres de l'état de santé de l'animal.

Traiter les animaux par l'utilisation de techniques ostéopathiques et de techniques de rééducation manuelles.

Traiter les dysfonctions et leurs effets en travaillant sur les altérations fonctionnelles réversibles de l'organisme.

Effectuer des suivis ostéopathiques d'animaux, réalise de soins de manière préventive.

Réaliser des travaux de recherche en ostéopathie animale pour faire évoluer la pratique ostéopathique.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ostéopathe animalier exerce le plus souvent son activité en profession libérale mais aussi en clinique privée, élevages, hippodromes, centres équestres.

Il peut travailler dans :

Le secteur agricole : écuries – élevages – exploitations agricoles - les structures touristiques

Le loisirs : zoos, parcs, fermes éducatives, cirques, ...

En cabinet privé : soins aux animaux domestiques, clubs canins,

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe Animalier

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2017-573 du 19 avril 2017 relatif aux compétences exigées des personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale.

Arrêté du 19 avril 2017 précisant les conditions selon lesquelles les personnes mentionnées à l'article D. 243-7 du code rural et de la pêche maritime sont réputées détenir les connaissances et savoir-faire nécessaires à la maîtrise des compétences exigées pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale.

Le présent arrêté fixe les conditions dans lesquelles les personnes mentionnées à l'article D. 243-7 du code rural et de la pêche maritime sont réputées détenir les connaissances et savoir-faire nécessaires à la maîtrise des compétences exigées pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                                          |
| Facteurs principaux                 | Lien formation-emploi, Inadéquation géographique, Manque de main-d'œuvre disponible                                                        |
| Diplôme le plus fréquent            | Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (90 % des actifs en emploi) |
| Familles professionnelles (FAP)     | V2X92 — Vétérinaires · tension 5/5 (Très élevée)                                                                                           |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 1 471                                                                                                                                      |
| Jugés difficiles à recruter         | 74 %                                                                                                                                       |
| Emplois saisonniers                 | 9 %                                                                                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | V2X92 — Vétérinaires                                                                                                                       |

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un niveau 4 ou avoir 3 ans

d'expérience dans le secteur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Nombre de personnes composant le jury : 5

4 professionnels du secteur, non intervenants dans l'établissement, dont l'un est nommé président du jury (membres du collège employeurs et membres du collège employés)+ le président du SFOAE.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 15/12/2021 |
| Durée de l'enregistrement           | 1 an       |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 15/12/2022 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2020  | 61        | 0        | 31 %             | —            |
| 2019  | 25        | 0        | 100 %            | 100 %        |
| 2018  | 72        | 2        | 95 %             | 95 %         |
| 2017  | 67        | 1        | 100 %            | 96 %         |
| 2016  | 34        | 0        | 90 %             | 93 %         |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP24855

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38115

## Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36090/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 10                |
| Parcours menés à terme | 10                |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 08/2022 – 06/2023 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Dossiers CPF engagés   | 10       |
| Montant total engagé   | 20 376 € |
| Coût moyen par dossier | 2 038 €  |

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| <b>Durée moyenne</b>      | 720 h             |
| <b>Période</b>            | 05/2022 – 09/2022 |
| <b>France compétences</b> | 56 %              |
| <b>France Travail</b>     | 30 %              |
| <b>Entreprise</b>         | 15 %              |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.